

Arrêtés de Protection de Biotope en Picardie

« Le Grand Marais de la Queue » à Blangy-Tronville (80)



Situation géographique

Le site protégé d'environ 15 ha du « Grand Marais de la Queue » se situe sur la commune de Blangy-Tronville, à 11 km d'Amiens, dans le fond de la vallée de la Somme, sur la rive gauche, entre le fleuve canalisé au Nord et le village de Blangy au Sud. Le Grand Marais de la Queue bénéficie d'un arrêté de Protection de Biotope depuis le 1^{er} Juin 1987, modifié le 20 Août 2002.

Autour de la tourbe



De la fin du XVII^{ème} jusqu'au XIX^{ème} siècle, la tourbe était exploitée par la commune qui la redistribuait chaque année aux habitants. L'exploitation de cette ressource s'effectuait avec un petit louchet et au grand louchet. Cette extraction permettait de faire vivre une vingtaine d'ouvriers. Les briques, une fois sèches étaient utilisées comme combustible, les résidus servant d'engrais. L'exploitation de la tourbe a laissé 3 étangs principaux aux formes géométriques qui étaient d'anciennes fosses de tourbage. Avec l'abandon du tourbage, ce sont des activités de pâturage et de coupe de bois qui ont permis d'entretenir le marais. Depuis une vingtaine d'années seules les activités de chasse et de pêche sont pratiquées sur ce site.

Milieu naturel



Le Grand Marais de la Queue est typique de la vallée tourbeuse de la Somme. Autour des étangs, on trouve un ensemble marécageux de roselières, de mégaphorbiaies, de fourrés de Saules et de bois de Bouleau. On trouve également des zones tourbeuses instables, les tremblants. On dénombre pas moins de 24 unités écologiques. Le site



fait partie des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) n° [80VDS112](#) (Marais de la Vallée de la Somme entre Daours et Amiens) et n° 0428.0000 (Marais de Blangy-Tronville). Il est aussi inscrit dans le périmètre ZICO [PE 02](#) "Etangs et marais du bassin de la Somme". Il est également retenu comme ZPS et SIC dans le cadre du réseau européen Natura 2000 PIC 10.

Flore



Utriculaire



Liparis de Loesel

Parmi les 234 espèces végétales supérieures recensées dans le marais, 34 sont exceptionnelles ou rares en Picardie et 8 sont protégées par la loi.

A la surface des étangs, se développent des nénuphars blancs et jaunes, ainsi que des Utriculaires. Dans les friches de la clairière on trouve des Lysimaques, des Salicaires.

Parmi les espèces pour lesquelles une attention particulière est développée, on trouve la Grande douve, le Rubanier nain et deux orchidées: l'Orchis négligé et le Liparis de Loesel, espèce menacée à l'échelle européenne. Les berges des étangs sont également occupées par des formations à Laïches et Fougères des marais.



Grande

douve

49 espèces de sphaignes et mousses des tourbières acides, ont colonisé les tremblants, faisant du Grand Marais de la Queue, le site le plus riche de Picardie pour ces plantes. Une soixantaine de taxons de champignons et 8 taxons de lichens ont aussi été décrits.



Sphaigne

Faune



Les divers recensements ont permis d'établir que 89 espèces d'oiseaux (dont 54 nicheuses) fréquentent le marais. Parmi eux, une grande variété d'espèces aquatiques peut être observée : Grèbe huppé, Canard colvert, Foulque macroule et Poule d'eau. On peut aussi y trouver des batraciens et des reptiles : Grenouilles, Crapauds, Tritons, Lézards vivipares, Orvets et

Grèbe huppé



Phalène sagittée

Couleuvres à collier.

Les insectes sont très abondants, avec 26 espèces de Libellules dont la Cordulie à corps fin, exceptionnelle en Picardie. Autant de taxons de papillons ont également été trouvés (exemple: Phalène sagittée) et quelques coléoptères, comme l'Hydrophile brun (aquatique) ou le Capricorne musqué (terrestre). Le marais contient de nombreux poissons tels que les tanches, les anguilles, les gardons, les perches, les brochets, les sandres, les rotangles, les carpes, la perche arc-en-ciel, quelques goujons.

8 espèces d'Amphibiens, 3 de reptiles et 7 de mammifères ont pu être observées dans le Grand Marais de la Queue.

Gestion du site

L'abandon progressif des pratiques pastorales au cours du XXe a entraîné le reboisement et la disparition d'une partie de la flore et la faune du marais. Les saules, puis les aulnes ont ainsi envahi les espaces délaissés, étouffant la végétation originelle. Suite à des études effectuées par des naturalistes, dans les années 1970, la commune de Blangy-Tronville s'est mobilisée pour protéger le marais. L'APB établi depuis 1987 permet de contrôler toutes les activités pouvant porter atteinte à la conservation de ce site. La gestion du site a été confiée au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie depuis 1992, ce qui a permis le retour progressif et pérenne des milieux naturels les plus riches et diversifiés du marais, ainsi que de certaines espèces menacées de disparition. Ainsi, en 2006 ce sont une cinquantaine de pieds de Liparis de Loesel qui ont poussé dans les marais. Cela n'est possible que grâce à la mise en place et la réalisation d'activités contenues dans un plan de gestion. Le dernier plan de gestion concernait la période 2001-2005.

Les objectifs du plan de gestion sont de:

- restaurer et maintenir des habitats caractéristiques des milieux tourbeux et la flore et la faune associées.
- conserver la mosaïque de milieux humides
- faire du marais un lieu d'accueil pour le public, tout en conservant le caractère naturel du patrimoine.

Dans ce cadre, des travaux de déboisement, de dessouchage, d'étrépage et de fauchage ont permis le retour d'espaces ouverts et le retour d'espèces disparues. Pour entretenir la végétation du marais et éviter le boisement, chaque année, des bovins sont parqués dans la zone défrichée. Des suivis de populations animales et végétales sont régulièrement effectués. Pour accueillir les visiteurs, des sentiers de découverte ont été créés, ainsi qu'une signalétique. Des chantiers-nature sont également organisés pour sensibiliser les visiteurs à la sauvegarde du patrimoine naturel. Des brochures et divers documents pédagogiques sont à la disposition du public.

Réglementation

Le site est fortement fréquenté tout au long de l'année et principalement le week end. La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise, décrite par arrêté préfectoral. A l'exception des travaux d'entretien, les activités agricoles, les feux, le dépôt d'ordures ou autres composés pouvant nuire à l'environnement, la construction et le camping sont interdits de même que la circulation de tout engin motorisé. Les visiteurs doivent rester sur le chemin de découverte, tenir les chiens en laisse, observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux et les équipements. Les activités de chasse et de pêche sont autorisées selon la réglementation en vigueur.



Renseignements

DIREN de Picardie
Cité administrative
56, rue Jules Barni
80 040 Amiens Cedex
Tel : 03 22 82 90 40
Fax : 03 22 97 97 89

www.picardie.ecologie.gouv.fr
diren@picardie.ecologie.gouv.fr



Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

Mairie de Blangy Tronville
3, Place Gaston Delapierre
80 440 BLANGY TRONVILLE
Tel : 03 22 38 18 01
Fax : 03 22 38 19 52

www.ville-blangy-tronville.fr

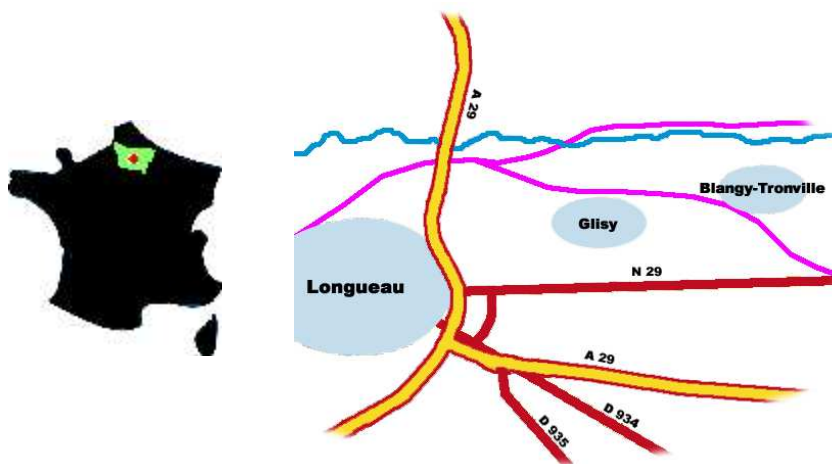


Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

1, Place Ginkgo
Village Oasis
80044 Amiens Cedex 1
Tel : 03 22 89 63 96
csn.picardie@wanadoo.fr

Plan de situation

Site ouvert au public toute l'année. Sentiers de découverte.
Livret guide disponible à l'OT amiens Métropole





©DIREN Picardie, Décembre 2007